Pensez à vos enfants et à ceux des autres

Sécurité aux abords des écoles

La circulation piétonne ou cycliste entre deux bus stationnés est dangereuse.

École Arc-En-Ciel

Les automobilistes ne doivent ni stationner sur les emplacements réservés aux bus ni stationner derrière un bus arrêté.

Pensez à vos enfants et à ceux des autres

Sécurité aux abords des écoles

École Les Cigognes

Les piétons doivent toujours emprunter le trottoir rue Charles Diemer, devant l'école Robert Schuman, et ne pas traverser le parking.

Pensez à vos enfants et à ceux des autres

Sécurité aux abords des écoles

École Les Remparts

Le stationnement "minute" est prévu pour la montée et la descente des enfants uniquement. Le conducteur doit rester aux commandes du véhicule.

Les enfants doivent emprunter le cheminement matérialisé pour rejoindre la rue Neuve.

Dans cette rue, les enfants piétons ne doivent pas circuler du côté de la piste cyclable.

Pensez à vos enfants et à ceux des autres

Sécurité aux abords des écoles

Il est interdit d'accèder à la rue de Dingolfing depuis l'avenue de l'Europe (sens interdit).

École Pierre Pflimlin

Le stationnement devant l'école, au niveau de la croix jaune dessinée au sol, est strictement interdit.

La circulation piétonne ou cycliste entre deux bus stationnés est dangereuse.

Les automobilistes ne doivent ni stationner sur les emplacements réservés aux bus ni stationner derrière un bus arrêté.

Pensez à vos enfants et à ceux des autres

Sécurité aux abords des écoles

Les enfants ne doivent, en aucun cas, courir à la sortie de l'école pour rejoindre les transports scolaires rue Charles Diemer.

École Robert Schuman

Les piétons doivent toujours emprunter le trottoir rue Charles Diemer, devant l'école Robert Schuman, et ne pas traverser le parking.

La circulation piétonne ou cycliste entre deux bus stationnés est dangereuse.

Les automobilistes ne doivent ni stationner sur les emplacements réservés aux bus ni stationner derrière un bus arrêté.

L'aménagement le plus sûr est le comportement de chacun !

Enfants

- Je marche toujours sur le trottoir et je n'y joue pas.
- Je traverse, sans courir, aux passages piétons. Je regarde à gauche puis à droite et à nouveau à gauche avant de traverser.
- En voiture, j'attache ma ceinture de sécurité et je sors toujours du côté où se trouve le trottoir.
- À pied, à vélo ou en trottinette, je fais attention aux voitures et aux autres personnes.

Parents

- En voiture, je n'oublie pas de mettre la ceinture de sécurité à mon enfant.
- À proximité des écoles, je ralentis. Je reste attentif, détendu et patient.
- Je stationne uniquement sur les emplacements prévus à cet effet.
- Je fais descendre mon enfant du côté où se trouve le trottoir.
- Un enfant de maternelle doit être tenu par la main et accompagné jusqu'à sa classe.

- Je vérifie les alentours avant de quitter ma place de stationnement.
- Je sensibilise mon enfant sur les dangers de la route et sur les règles à respecter.

Conception : Ville de Brumath. Impression : Le Boulevard. Crédit photos : Fotolia® - Ville de Brumath. Ne pas jeter sur la voie publique. V1 - 160719.

apepa · ELTERN 67 BRUMATH · fcpe · VILLE DE BRUMATH